



Orange SA

# Accord intergénérationnel

## Orange 2019/2021

### TPS : la direction bat en retraite !

Paris, le 31 octobre 2018

La direction d'Orange s'est enfin décidée à abattre ses cartes dans la partie de poker menteur qu'elle jouait avec les syndicats, à une séance de la fin de la négociation, il était grand temps !

#### TPS : l'unité syndicale et la fermeté paient !

La direction a cédé face au consensus, notamment sur le retour de la formule TPS 3 ans rémunéré à 75% sur laquelle elle bloquait jusque-là, et à la fermeté de SUD et des autres syndicats. **Les formules de TPS sont reconduites à l'identique de l'accord en cours.** Pour améliorer un accord insuffisant sur de nombreux points, c'était pourtant sur cette base qu'on aurait dû aborder la négociation dès la 1<sup>ère</sup> séance. D'autant que la direction affirmait à longueur de séances, rabout à la main, « ne pas vouloir apporter de modification substantielle à l'accord existant ». Que de temps perdu !

#### Les formules TPS proposées au 26/10/2018

Outre le TPA qui est maintenu, à l'exception des formules TPS 4 et 5 ans qui avaient déjà disparu et du TPS mécénat 3 ans 80% avec temps libéré, limité à 2 ans sans temps libéré en raison d'évolutions légales, toutes les formules existantes sont donc renouvelées :

Formule TPS 3 ans	Temps travaillé	Rémunération	Temps libéré (base TPS 36 mois)	Mécénat
TPS65	50%	65%	24 mois	Possible
TPS75	50%	75%	12 mois	Possible
TPS mécénat	50% sur 24 mois	80%	0	Mécénat exclusif

#### Recrutements – départs = erreur 404 !

La direction d'Orange veut rappeler dans le préambule de l'accord l'engagement du PDG de « viser 1 recrutement pour 2 départs » sur la période 2018/2020 (pas sur la durée du futur accord donc et à date aucun engagement pour 2021 !). Reformulé ainsi : « Orange ne remplacera pas un-e salarié-e sur deux qui partira à la retraite entre 2018 et 2020 », cet élément de langage n'est donc ni plus ni moins que l'équivalent de la RGPP dans la Fonction Publique, d'un plan social ou de licenciements boursiers dans une entreprise du CAC 40. Pour illustrer les choses, révisons ensemble la soustraction de nombres relatifs apprise en 5<sup>ème</sup> :

**7500** recrutements de 2018 à 2020

**-14000** départs à la retraite entre 2018 et 2021

**-6500** salarié-es à l'horizon 2021 !

C'est une nouvelle saignée des effectifs que la direction d'Orange demande aux syndicats de cautionner dans ce projet d'accord, qui rappelons-le, prétend être "intergénérationnel" !



#### Une autre politique de l'emploi est, non seulement possible, mais indispensable !

A la fin 2017 et au total depuis la sinistre présidence Lombard débutée en 2005, **la baisse des effectifs à Orange est de -35% !** Vertigineuse ! La dégradation de la santé des salarié-es au travail, la baisse de la QS et la perte de clients, découlent de cette politique destructrice de réduction des effectifs d'Orange. Pourtant, jusque-là, **SUD est la seule des organisations syndicales** à revendiquer une rupture dans cette politique à travers l'inscription dans l'accord du principe simple du remplacement systématique de tous les départs à la retraite. En outre, il faut engager un plan de recrutement externe d'urgence de 5000 personnes sur les métiers et les régions prioritaires. SUD déplore qu'à l'aube du procès Lombard (dont nous sommes à l'origine), les autres syndicats se résignent aux engagements minimalistes de la direction, comme si les leçons du plan Next et de la crise sociale n'avaient pas été tirées. Il est encore temps d'inverser la pression et de la mettre sur la direction !

#### DG51 : quand c'est flou il y a un loup

Comme une moule au rocher, la direction s'accroche à sa sacro-sainte DG51 et à sa part d'arbitraire. Au nom de l'équité et de la prise en compte des petits salaires, SUD revendique (souvent seul d'ailleurs), un cadrage national des primes TPS, une réécriture en euros de la DG51, le principe de ne laisser partir personne avec zéro de prime et des valeurs planchers ! Attribuer une prime d'un mois de salaire avec la médaille du travail, comme le propose un syndicat, ne répond pas au besoin d'accompagner financièrement tous les salariés, ne rajoutons pas une batterie de critères supplémentaires !



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des Enviergues 75020 Paris  
Tél : 01 44 62 12 00 - Fax : 01 44 62 12 34  
Courriel : sudpt@sudpt.fr  
Site : www.sudpt.fr

